



Vous avez la parole



Le débat

L'arrêt de Plus belle la vie, une bonne décision ?

Depuis le 30 août 2004, je suis accro. Pendant dix-huit ans, je n'ai raté aucun épisode sur les 4665 diffusés. PBTV a abordé des thèmes sociétaux et fait évoluer les mentalités. Les personnages vont me manquer! **Luzara**

J'ai arrêté. Les scénaristes en avaient fait le tour, les intrigues n'étaient plus crédibles: tout le monde couchait avec tout le monde et trop de meurtres restaient non élucidés. **Louis**

Je suis tellement fan qu'il m'arrivait de zapper machinalement sur France 3 le week-end! Les personnages faisaient partie de ma famille. J'espère les retrouver vite sur une autre chaîne. **David**

Vos coups de cœur

Il y a la mer et les mouettes
Mlle (merci à France 3) pour son excellent magazine maritime Thalass, présenté par la parfaite Sabine Quindou. C'est un vrai bol d'air! Entre les reportages sur la géographie marine et les amorcez vivant dans ou aux alentours de la mer, c'est un pur bonheur et une véritable détente. **Éliot**

Un professionnel aux cuisines

Dans Cascheran en cuisine, sur M6, Philippe Elchiche est appelé par des restaurateurs en détresse. Avec sa grande gueule mais son bon goût, le chef tresse des relations pour des établissements parfois à la limite de la légalité. Ses idées et ses remarques font réagir les prospecteurs qui, grâce à lui, sauront leurs affaires. **Hervé**

Vos coups de gueule

Trop de promo tue la promo

Je rêve d'un magazine télévisé qui ne ferait pas de super promo pour un film ou une pièce de théâtre, en gros tout le contraire de Passap de ans, sur France 2. Je n'en peux plus de voir Claire Chazal lire ses fiches, balbutier et crier les pompes des attentes sur le plateau. Trop de promo mal faite! **Valentin**

Des amis, oui... mais pas trop

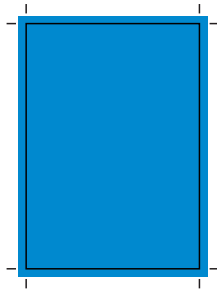
Il y a quelques années, j'ai découvert la série Friends avec Jennifer Aniston. Aussi, je me faisais un plaisir de la revoir sur TF1 Séries Films. Sauf que trop, c'est trop! En effet, la chaîne diffuse 15 épisodes par jour (durant sept heures), soit 75 par semaine. En conséquence, j'ai cessé de regarder mes amis! **Jeanne**

Des émissions trop nombreuses

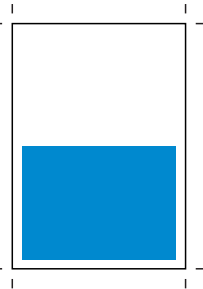
Non mais je rébe! Je viens de compter que TF1 programme le samedi pas moins de dix heures de suite de son pseudo-divertissement Familial dimanche: La vie en XXL. La chaîne n'a-t-elle rien d'autre de plus passionnant à proposer? Pourquoi pas des documentaires animaliers? **Joséphine**

Vous voulez réagir ?

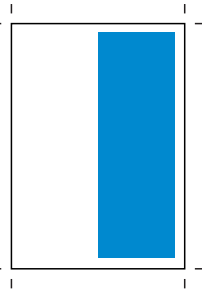
COACHING Tél: Loisirs, Service Lecteurs, 13, rue Henri Barbusse, 92524 Gennevilliers Cedex
E-mail: lecture@gennevilliers.com internet: sites.loisirs.fr rubrique Contact
Commentez les programmes sur [Twitter](#) [Instagram](#) et sur notre page [Facebook](#)



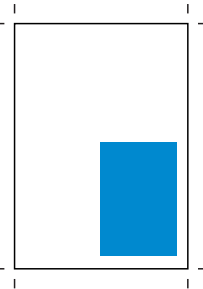
1 PAGE
L 203 x H 243 mm



1/2 PAGE (LARGEUR)
187 x H 109,5 mm



1/2 PAGE (HAUTEUR)
L 89,5 x H 227 mm



1/4 PAGE
L 89,5 x H 109,5 mm

NE PAS OUBLIER : LES 5 MM DE FOND PERDU ET LES TRAITS DE COUPE SONT OBLIGATOIRES. POUR LES PLEINES PAGES : PAS DE TEXTE OU LOGO À MOINS DE 8 MM DU BORD DE PAGE.

TYPE DE FICHER

PDF 1.3
Image en CMJN sans profils intégrés
Résolution de 300 dpi
Superposition des 4 couleurs : maximum 280 %
Profil colorimétrique : : ISO_COATED_V2_300_eci FOGRA 39L

TRANSMISSION

Les doubles pages doivent être fournies sous la forme de deux fichiers d'une page.
Fichier inférieur à 6 Mo, par mail à pierre@kocka.fr
Fichier supérieur à 6 Mo, par plateforme de téléchargement en ligne, type WETRANSFER ou DROPBOX à pierre@kocka.fr

ÉPREUVE DE CONTRÔLE CONTRACTUELLE

La fourniture d'une épreuve reste contractuellement obligatoire.
Sans celle-ci aucune réclamation ne pourra être retenue.
Elle doit obligatoirement être numérique (épreuve numérique) : simulation d'une impression en quadrichromie par une imprimante) et produites à partir du fichier fourni dans sa dernière version. Elle doit être envoyée à **ROTO COLOR**, Service Pré-Press - 16, rue Claude Chappe - 77400 Lagny sur Marne, **3 jours avant la date maximum de remise des éléments.**

MENTIONS LEGALES

En application des différents textes de loi et décrets, merci de veiller aux **mentions obligatoires**.
- **LOI TOUBON**, relative à l'emploi de la langue française, toutes les mentions écrites en langue étrangère, doivent être traduites en français.
- **LOI EVIN**, relative aux mentions sanitaires :
• **Alimentaire** : « Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas - www.mangerbouger.fr »
• **Alcool** : « L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, consommez avec modération »
- **LA MENTION « PHOTOGRAPHIE RETOUCHÉE »** relative aux photographies à usage commercial de mannequins dont l'apparence corporelle a été modifiée.

REMISE DES ÉLÉMENTS

La remise des éléments techniques nécessaires à l'insertion publicitaire doit être effectuée directement auprès du service publicité du titre et conformément aux modalités techniques stipulées. Le non respect par l'Annoncéur ou son Mandataire des dites modalités nous exonère totalement de toute obligation d'exécution de l'ordre de publicité, sans que l'Annoncéur ou son Mandataire ne puisse solliciter une quelconque réparation à ce titre. Par ailleurs, nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions dans les insertions publicitaires dès lors que nous n'intervenons aucunement dans l'élaboration de celles-ci, qui sont établies à partir de fichiers adressés par l'Annoncéur ou son Mandataire.
Les documents non réclamés au bout de 2 mois seront détruits.